

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS713

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 9

Après le mot :

« descendants »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« ne sont pas tenus à cette obligation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.